

Télégramme de Maurice Faure à Maurice Couve de Murville (13 novembre 1956)

Légende: Le 13 novembre 1956, Maurice Faure, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères et chef de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, adresse à Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France en Allemagne, un télégramme lui faisant part du contenu d'une lettre dans laquelle Guy Mollet, président du Conseil des ministres français, explique au chancelier allemand Konrad Adenauer l'importance qu'il accorde au projet d'Euratom.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume III: 1956, 24 octobre-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 642 p. p. 288-289.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_faure_a_maurice_couve_de_murville_13_novembre_1956-fr-4dd0214c-1c3d-4be1-9998-ad7648d4f101.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



M. Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à M. Couve de Murville, ambassadeur de France à Bonn

Paris, 13 novembre 1956, 22h.

Priorité absolue. Secret. Réservé.

Vous trouverez ci-après le texte d'un message personnel du président du Conseil au chancelier Adenauer. Vous voudrez bien le faire remettre immédiatement au chancelier.

« Monsieur le chancelier.

« Je tiens à vous exprimer à nouveau toute l'importance que j'attache aux entretiens que nous avons eus mardi dernier. Dans ces jours dramatiques où les dangers qui menacent l'Europe apparaissent plus clairement que jamais, notre rencontre a manifesté notre solidarité et notre volonté de travailler à l'unité occidentale dans un esprit de totale confiance.

« La crise que nous traversons montre que l'énergie atomique est l'un des domaines où le renforcement de la cohésion européenne s'impose avec le plus d'urgence. Nous ne pouvons pas laisser la vie matérielle et le développement de nos pays dépendre de plus en plus des pétroles du Moyen-Orient. En unissant le destin atomique de nos peuples, nous les soustrairons aux aléas politiques et aux influences qui dominent cette région du monde.

« Le travail que vont faire les trois personnalités indépendantes, dont nous avons demandé à M. Spaak de hâter la nomination, nous éclairera sur l'effort à accomplir.

« Mais il est certain, quelles que soient l'ampleur et la rapidité de notre effort, que nos pays auront besoin, pour en accélérer la réalisation même, de quantités importantes de matières fissiles fournies par les États-Unis. Si ces matières étaient soumises à un contrôle unilatéral exercé soit par les États-Unis eux-mêmes, soit par l'agence des Nations unies avec la participation de l'Union soviétique et des pays arabo-asiatiques, leur livraison serait, à mesure que le temps passerait, de plus en plus mal acceptée par les pays européens et compromettrait, en même temps que leur indépendance, l'indispensable solidarité de l'Europe occidentale et des États-Unis.

« Il est donc de la plus grande importance politique qu'Euratom exerce lui-même le contrôle exclusif de toutes les matières nucléaires importées ou produites. Nous ne pouvons demander légitimement aux États-Unis de renoncer à leur contrôle en faveur d'Euratom que si le contrôle et la propriété des matières fissiles sont soumis par Euratom à des règles identiques à celles qui s'appliquent déjà en Angleterre et aux États-Unis. Ces règles impliquent qu'Euratom conserve la propriété exclusive des matières fissiles. En revanche, on pourrait admettre que les utilisateurs puissent acquérir la propriété des minerais et des matériaux non enrichis.

« La solution envisagée par les ministres des Affaires étrangères, à Paris, le 20 octobre, et qui définissait les droits d'Euratom sur les matières fissiles comme des droits *sui generis* est, à cet égard, nettement insuffisante. Elle ne permettrait pas d'obtenir que les États-Unis se dessaisissent au profit d'Euratom du droit de suite qu'ils exercent sur les matières nucléaires livrées à des pays tiers.

« J'ajoute que le droit exclusif de propriété d'Euratom pourrait être limité à une période de temps dont la durée resterait à déterminer. A l'expiration de ce délai, le système pourrait être réexaminé et éventuellement modifié par le Conseil des ministres. A cet effet, je voudrais vous rappeler que le problème de la propriété privée de matières fissiles ne se posera, en toute hypothèse, qu'après plusieurs années. Dans un proche avenir, la plupart des matières fissiles seront importées des États-Unis qui exigeront qu'elles restent la propriété, soit de l'État américain, soit d'Euratom.

« J'attache personnellement la plus grande importance à cette question dont dépend la portée politique d'Euratom, et partant, sa contribution à la création d'une Europe unie à laquelle vous et moi sommes si fermement attachés. Il s'agit de développer les relations de l'Europe et de l'Amérique sur une base d'égalité.

« M. Maurice Faure est prêt à se rendre à Bonn pour vous exposer plus en détail, si vous le jugez nécessaire, cette proposition que je soumetts à votre examen personnel.

« Je serais heureux d'avoir votre accord, afin que nous puissions donner en commun mandat à nos experts de mettre au point les modalités d'application. Une décision rapide, en écartant ce dernier obstacle dans les négociations de Bruxelles, leur permettrait, comme nous le souhaitons l'un et l'autre, de progresser à un rythme accéléré.

« Veuillez agréer,...

« Signé : Guy Mollet. »